

Procès-verbal des délibérations du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, les membres du conseil municipal de la commune de Noues de Sienne légalement convoqués se sont réunis à la salle multi-activités de Saint Sever Calvados à 19 heures, sur la convocation qui leur a été adressée par M. RAVENEL Georges, Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
MADELEINE Patrick	X				LEBRETON Samuel				X
THOMAS Christine	X				LEROYER Claire				X
MARIE Bernard	X				MESLIN Sébastien	X			
BOUVET Mickaël		X	Patrick MADELEINE		NATIVELLE Patrick	X			
DESERT Thérèse	X				VIARD Marie-Josèphe	X			
DUVAL Philippe	X				GUILLOUET Joël	X			
ENGUEHARD Christophe				X	PORET Philippe	X			
HAYWARD Ian				X	PERRODIN Sylvie	X			
HULIN Colette	X				BESNEHARD Patrick	X			
LEBAILLY Pascal	X				BRISON-VALOGNES Coraline	X			
MAUDUIT Serge	X				DAVID Francis	X			
DESLANDES Daniel	X								
LEFEVRE Maryline				X	HUS Céline				X
BARON-CALBRY Virginie				X	LARDAIS Emmanuel				X
DESCHAMPS Didier	X				RAVENEL Georges	X			
JUHEL Michel				X	LEROY Bernadette		X	Georges RAVENEL	
LEBOUTEILLER Chantal	X				CHAPIN Joël	X			
LEMOINE Jean-François				X	TABUT Gaëlle	X			
PATARD Damien				X	BERNE Thomas				X
BAZIN Hervé	X				CHÉRENCÉ Thierry				X
JARDIN Norbert	X				JEANNE Sandrine				X
VOISIN Bernard	X				LEMOINE Florian		X		
BERNARD Lucie				X	LEROY-FORTIN Emmanuelle				X
COSTILS Yves	X				MARIE Pierre				X
DECHANCE Séverine	X				MAZURE Françoise				X
DELAFOSSÉ Françoise	X				PONCIN Jérôme				X
RENARD Christiane	X				PRIME Denis	X			
					SALLOT Hubert		X	Joël CHAPIN	
					NOURRY Jean-Pierre	X			
XAVIER Adolphe	X				JOSSE Claudine	X			
EUDE Reine	X				GIUDICELLI Nadine	X			
BAZIN Jean-Luc	X				CABUIL Dominique	X			
EUDE Martine	X				LEMENOREL Claude		X	Claudine JOSSE	
CORNU Sylviane		X	Hélène LESAGE		CHAIGNON Dominique				X
DUMONT Florent		X			FOREST Gaylord				X
JUMEAUX Bernard	X				LE BOUDOUIL Catherine		X		
LESAGE Hélène	X				LECUYER Christophe				X
MARIE Martine				X	PERIER Karine				X
MULLER Jean-Michel	X				PICHARD Maud	X			
POULLAIN Louis	X				RENARD Yohan				X
FAINS Joseph	X				SAINT Yves	X			
PORQUET Benoît				X	VALLEE Régine		X	Jean-Pierre NOURRY	
PORQUET Lucien		X	Joseph FAINS		VENISSE Didier		X		
FAINS Hervé				X	DUPARD Hervé	X			
LEBASTARD Mireille	X				JAUTÉE Sophie		X	Josette COTTEREAU	
LOUVRIER Sylvain	X				LEHUBY Daniel				X
ROUYER Jordan				X	BACHELEY Joël	X			
LANGLOIS Roger		X	Hubert LECOURT		COTTEREAU Josette	X			
LECOURT Hubert	X				GASTE Christian	X			
BLOUIN Christine	X				GESNOUIN Garance				X
BLOUIN Sabrina				X	GUEZET Stéphane				X
DANJOU René		X	Patrick NATIVELLE		JUHEL Pascal				X
DAUGUET Kelly				X	LUCAS Guillaume				X
GENARD Laurent	X				ROBERT Elisabeth				X

Date de convocation	Conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votants	Excusés	Absents
18/03/2019	105					
Date d'affichage	Quorum	55	10	65	4	36
18/03/2019	53					

Secrétaire de séance : PERRODIN Sylvie

Georges Ravenel donne lecture des pouvoirs et remercie Mme BOUVET Dominique, trésorière pour sa présence en vue de la présentation des comptes de gestion 2018 et des budgets primitifs 2019.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2019 (19h14)

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 5 mars 2019 dont un exemplaire leur est parvenu.

En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Délibérations
DCM2019-029 à
036

Approbation des comptes de gestion 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31,

Vu l'exercice du budget 2018 du budget principal - Noues de Sienne,

Après avoir entendu la lecture des compte de gestion dressé par Mme BOUVET Dominique, receveur municipal, qui sont, en tous points, identique au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé par Mme Bouvet Dominique, receveur municipal,
 - du budget principal - Noues de Sienne (DCM2019-029) (19h32),
 - du budget transport – Noues de Sienne (DCM2019-030) (19h32),
 - du budget gites –Noues de Sienne (DCM2019-031) (19h33),
 - des budgets lotissements de Fontenermont (DCM2019-032), de Mesnil Clinchamps (DCM2019-033), de la Pommeraie St Sever (DCM2019-034), de Saint Manvieu Bocage (DCM2019-035) (19h33),
 - du budget SPIC Etape en Forêt (DCM2019-036) (19h33),
- Dit que les comptes de gestion de tous les budgets - Noues de Sienne, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibérations n°
DCM2019-037 à
044

Approbation des comptes administratifs 2018

Compte administratif 2018 du budget lotissement Fontenermont (DCM2019-037) (20h35) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2018 du budget annexe lotissement Fontenermont.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement Fontenermont de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	-0,09 €	-0,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	-33 847,52 €	-33 847,52 €

Compte administratif du budget lotissement Mesnil Clinchamps (DCM2019-038) (20h37) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31, M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2018 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps. Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
0,35 €	619,26 €	-618,91 €	22 800,52 €	22 181,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	-76 700,52 €	-76 700,52 €

Compte administratif du budget lotissement de la Pommeraie (DCM2019-039) (20h38) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31, M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2018 du budget annexe lotissement la Pommeraie St Sever. Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement la Pommeraie St Sever de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif du budget lotissement Saint Manvieu Bocage (DCM2019-040) (20h38) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31, M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2018 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage. Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif du budget Transport (DCM2019-041) (20h40) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31, M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2018 du budget annexe Transport. Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe Transport de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
83 180,07 €	125 522,84 €	-42 342,77 €	111 031,38 €	68 688,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
4 889,85 €	0,00 €	4 889,85 €	42 064,71 €	46 954,56 €

Compte administratif du budget Gites (DCM2019-042) (20h41) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2018 du budget annexe Gites.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe Gites de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
79 147,61 €	79 147,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
38 727,85 €	9 253,78 €	29 474,07 €	-42 463,03 €	-12 988,96 €

Compte administratif du budget SPIC Etape en Forêt (DCM2019-043) (20h43) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2018 du budget SPIC Etape En Forêt.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à raison d'une abstention et de 62 voix pour, le compte administratif du budget SPIC Etape En Forêt de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
403 907,93 €	376 809,53 €	27 098,40 €	/	27 098,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
34 818,94 €	24 280,18 €	10 538,76 €	/	10 538,76 €

Compte administratif du budget principal (DCM2019-044) (20h45) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31,

M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif 2018 du budget principal – Noues de Sienne.

Le Maire, M. Georges Ravenel se retire afin que le conseil municipal puisse délibérer, M. Jean-Pierre NOURRY 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre Nourry, 1^{er} adjoint :

- Arrêté et approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget principal – Noues de Sienne de l'exercice 2018 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
4 123 553,08 €	3 898 676,63 €	224 876,45 €	3 641 030,57 €	3 865 907,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT REPORTE 2017	RESULTAT CUMULE 2018
Recettes	Dépenses	Résultat 2018		
776 829,60 €	2 178 116,08 €	-1 401 286,48 €	858 530,74 €	-542 755,74 €

Délibérations n° DCM2019-045 à 047	Affectation des résultats
---	----------------------------------

Budget Transport (DCM2019-045) (20h48) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

Vu les délibérations n° DCM2019-030 et DCM2019-041 validant le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget Transport.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat 2017	+ 111 031,38 €
Résultat 2018	- 42 342,77 €
Résultat de clôture 2018	+ 68 688,61 €

Section d'investissement

Résultat 2017	+ 42 064,71 €
Résultat 2018	+ 4 889,85 €
Résultat de clôture 2018	+ 46 954,56 €

Résultat de fonctionnement à reporter sur 2019 compte 002 **68 688,61 €**

Budget Etape en Forêt (DCM2019-046) (20h49) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

Vu les délibérations n° DCM2019-036 et DCM2019-043 validant le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget SPIC Etape en Forêt.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat 2017	/
Résultat 2018	+ 27 098,40 €
Résultat de clôture 2018	+ 27 098,40 €

Section d'investissement

Résultat 2017	/
Résultat 2018	+ 10 538,76 €
Résultat de clôture 2018 à reporter sur 2019 compte 001	+ 10 538,76 €
Solde des restes à réaliser (Investissement)	- 589,90 €

Résultat de fonctionnement à reporter sur 2019 compte 002 **27 098,40 €**

Budget principal (DCM2019-047) (20h51) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

Vu les délibérations n° DCM2019-029 et DCM2019-044 validant le compte de gestion et le compte administratif 2018 du budget principal – Noues de Siègne.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat 2017	+ 3 641 030,57 €
---------------	-------------------------

Résultat 2018	+ 224 876,45 €
Résultat de clôture 2018	+ 3 865 907,02 €

Section d'investissement

Résultat 2017	+ 858 530,74 €
Résultat 2018	- 1 401 286,48 €
Résultat de clôture 2018 à reporter sur 2019 compte 001	- 542 755,74 €
Solde des restes à réaliser (Investissement)	+ 8 741,83 €

Affectation en réserve 2019 compte 1068 + 534 013,91 €

Résultat de fonctionnement à reporter sur 2019 compte 002 3 331 893,11 €

Délibérations n° DCM2019-048 à 055	Vote des budgets primitifs 2019
---	--

Modalité de vote des budgets primitifs (DCM2019-048) :

Avant de procéder au vote de chaque budget primitif, il est défini les modalités de vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- d'un vote par nature,
- d'un vote par chapitre sauf pour l'article 6574,
- de provisions budgétaires,
- d'une reprise des résultats de l'exercice N-1

Budget primitif lotissement Fontenermont (DCM2019-049) (20h35)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2019-048 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe lotissement Fontenermont – Noues de Siene aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement Fontenermont – Noues de Siene, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 18 802,10 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 002	Déficit reporté	0,09 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2,01 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 800,00 €

Recettes

Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	17 800,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion directe	502,10 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement Fontenermont – Noues de Siene, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 34 347,52 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Déficit reporté	33 847,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €

Recettes

Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	16 547,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 800,00 €

Budget primitif lotissement Mesnil Clinchamps (DCM2019-050) (20h37) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2019-048 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps – Noues de Siene aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps – Noues de Sienna, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 38 281,61 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	21 181,61 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 900,00 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 700,00 €

Recettes

Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	22 181,61 €
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	13 900,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €
Chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 700,00 €

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement Mesnil Clinchamps – Noues de Sienna, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 77 200,52 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Déficit reporté	76 700,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500,00 €

Recettes

Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	63 300,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 900,00 €

Budget primitif lotissement la Pommeraie St Sever (DCM2019-051) (20h38) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2019-048 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe lotissement la Pommeraie St Sever – Noues de Sienna aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement La Pommeraie St Sever – Noues de Sienna, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 6 185,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 185,00 €
--------------	--	------------

Recettes

Chapitre 75	Autres produits de gestion directe	6 185,00 €
-------------	------------------------------------	------------

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement La Pommeraie St Sever – Noues de Sienna, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 6 185,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 16	Emprunts, dépôt et cautionnement	6 185,00 €
-------------	----------------------------------	------------

Recettes

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 185,00 €
--------------	--	------------

Budget primitif lotissement Saint Manvieu Bocage (DCM2019-052) (20h38) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2019-048 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage – Noues de Sienna aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage – Noues de Sienna, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 42 010,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	21 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €

Recettes

Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	21 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion directe	10,00 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 21 000,00 €

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement St Manvieu Bocage – Noues de Sienne, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 21 000,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 21 000,00 €

Recettes

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 21 000,00 €

Budget primitif Transport (DCM2019-053) (21h00) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2019-048 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Vu la délibération n° DCM2019-045 pour l'affectation du résultat,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe Transport – Noues de Sienne aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe Transport – Noues de Sienne, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 188 188,61 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général 46 798,61 €

Chapitre 012 Charges de personnel et frais 87 550,00 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 4 890,00 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 3 950,00 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles 45 000,00 €

Recettes

Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté 68 688,61 €

Chapitre 70 Produits et services du domaine et ventes diverses 45 500,00 €

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations 74 000,00 €

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe Transport – Noues de Sienne, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 51 844,40 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 21 Immobilisations corporelles 51 844,40 €

Recettes

Chapitre 001 Solde d'exécution reporté 46 954,56 €

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 4 889,84 €

Budget primitif Gîtes (DCM2019-054) (21h02) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2019-048 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe Gîtes – Noues de Sienne aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe Gîtes – Noues de Sienne, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 110 185,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général 59 125,42 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 1 010,00 €

Chapitre 66 Charges financières 3 451,36 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles 500,00 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 46 098,22 €

Recettes

Chapitre 70 Produits et services du domaine et ventes diverses 2 800,00 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante 107 385,00 €

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe Gites – Noues de Sienne, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 288 729,00 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	12 988,96 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts et dettes	22 914,77 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	46 185,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	206 640,27 €

Recettes

Chapitre 13	Subventions d'équipement	98 935,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	143 695,78 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	46 098,22 €

Budget Etape en Forêt (DCM2019-055) (21h06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2019-048 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Vu la délibération n° DCM2019-046 sur l'affectation de résultat,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe SPIC Etape en Forêt – Noues de Sienne aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à raison d'une abstention et de 64 voix pour :

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe SPIC Etape en Forêt – Noues de Sienne, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 430 714,40 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	200 663,26 €
Chapitre 012	Charges de personnel	160 000,00 €
Chapitre 65	Charges diverses de gestion courante	10 000,00 €
Chapitre 66	Autres charges financières	1 000,00 €
Chapitre 67	Pénalités amendes fiscales et pénales	1 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	8 051,14 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €

Recettes

Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	27 098,40 €
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	287 000,00 €
Chapitre 77	Subventions exceptionnelles	108 616,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00 €

- **Vote le budget primitif 2019 du budget annexe SPIC Etape en Forêt – Noues de Sienne, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 68 589,90 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 020	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	50 589,90 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00 €

Recettes

Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	10 538,76 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	8 051,14 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €

**Délibération n°
DCM2019-056**

Vote des taux d'imposition 2019 (21h41)

Vu le Code général des impôts en particulier ses articles 1636 B sexies et suivants,

Considérant que le conseil municipal doit voter chaque année les taux d'imposition des contributions directes,

Considérant l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 communiqué par la Direction Générale des Finances Publiques,

Sur proposition de la commission des Finances, M. le Maire propose de maintenir les taux 2018. A la question de Jean-Michel Muller demandant pourquoi le taux de taxe foncière est à 21,76 % alors qu'il était proposé à 21,74 % au départ, Mme BOUVET répond qu'il s'agissait d'une simulation, ceux-ci ont été connus qu'en 2018.

Pour la taxe d'habitation, l'exonération ne sera prise en compte qu'à partir de 2020 pour les communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Vote les taux d'imposition au titre de l'année 2019 comme suit :

	BASES prévisionnelles 2019	TAUX	Produit correspondant en €
Taxe d'habitation	3 648 000	19,38	706 982
Taxe foncière bâti	2 568 000	21,76	558 797
Taxe foncière non bâti	796 200	35,29	280 979
		TOTAL	1 546 758

Délibérations n° DCM2019-057 à 058	Vote du budget primitif 2019 budget principal
---	--

Vote du budget primitif budget principal (DCM2019-057) (21h42) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 ainsi que L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM2019-048 sur les modalités de vote des budgets primitifs,

Vu la délibération n° DCM2019-047 sur l'affectation de résultat,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019 du budget principal – Noues de Siègne aux membres du conseil municipal, celui-ci a été validé en commission des finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote le budget primitif 2019 du budget principal – Noues de Siègne, pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à la somme de 7 342 701,72 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	2 574 952,36 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais	1 743 350,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	113 600,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	120 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 620 765,26 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	723 534,10 €
Chapitre 66	Charges financières	50 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	125 500,00 €

Recettes

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 331 893,11 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	5 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €
Chapitre 70	Produits et services du domaine et ventes diverses	328 900,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 069 235,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 417 494,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	161 679,61 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	4 500,00 €

- **Vote le budget primitif 2019 du budget principal – Noues de Siègne, pour la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 5 075 363,23 € en recettes/dépenses, et se décompose de la façon suivante :**

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Déficit d'investissement reporté	542 755,74 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	254 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	114 873,87 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	19 264,41 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 327 306,26 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 669 619,13 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	123 543,82 €

Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 620 765,26 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisation	9 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 000,00 €

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 216 919,66 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 367 493,31 €
Chapitre 16	Emprunts, dépôts et cautionnement	584 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	6 185,00 €

Provisionnement d'un litige sur la commune de Mesnil Clinchamps (DCM2019-058) (21h46) :

Il convient de délibérer afin de provisionner les comptes correspondants pour un litige avec un riverain sur la commune déléguée de Mesnil Clinchamps concernant une limite de propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide de provisionner le litige à hauteur de 25 000 € compte 6875 dotations aux provisions pour risques et charges en dépenses de la section de fonctionnement et compte 15112 autres provisions pour risques en recettes de la section d'investissement du budget général – Noues de Sienne,
- Décide d'une provision d'ordre budgétaire.

**Délibération n°
DCM2019-059**

Salle associative : validation phase PRO (21h48)

Il est demandé de valider la phase PRO pour transformer l'ancienne salle des fêtes de Saint Sever Calvados en salle associative et de spectacles. Cet espace mutualisé permettra de dynamiser la vie associative et culturelle du territoire de Noues de Sienne. Ce lieu sera une complémentarité aux équipements culturels existants et permettra le développement des partenariats avec les différents organismes notamment le théâtre du Préau pour l'organisation des spectacles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide la phase PRO de transformation de l'ancienne salle des fêtes en salle associative comprenant l'avenant 2 de la maîtrise d'œuvre ainsi que le plan de financement,
- Sollicite une aide financière du Conseil départemental pour le projet ci-dessus à intégrer au contrat de territoire départemental 2017 – 2021,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'aide Noues de Sienne.

**Délibération n°
DCM2019-060**

Validation phase esquisse école maternelle (21h55)

Dominique Cabuil précise que dans le cadre de la construction d'une école maternelle en extension de l'école élémentaire sur la commune déléguée de Saint Sever Calvados, le cabinet d'architecture META a été recruté pour le marché de maîtrise d'œuvre suite à la consultation d'appel d'offres.

Le projet initial consistait en la construction d'un bâtiment de 612 m² comprenant 3 classes avec extension d'1 classe supplémentaire, 1 salle de propreté, 2 salles de repos, 1 salle de motricité, 1 hall et plusieurs espaces de rangement ainsi qu'une cour de récréation et un espace vert.

Suite à la réflexion menée pendant les différents comités de pilotage avec les enseignants, META nous a transmis une nouvelle esquisse avec le projet suivant :

- Aménagement salle de réfectoire spécifique pour les maternelles,
- 3 classes maternelles à prévoir avec possibilité d'extension d'une classe supplémentaire,
- Laverie règlementaire et stockage des déchets,
- Le hall des maternelles devient une garderie,
- Regrouper les sanitaires en un seul bloc central avec un sanitaire de proximité dans la cour de récréation, un bloc sanitaire des maternelles pourrait être créé si extension de classe,
- Possibilité de convertir la classe 6 du pôle existant en réfectoire pour les élémentaires,

Cette proposition a été validée en conférence des maires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide la phase esquisse dans le cadre de la construction d'une école maternelle en extension de l'école élémentaire sur la commune déléguée de Saint Sever Calvados.

**Délibérations n°
DCM2019-061 à
062**

Subventions aux associations

Subventions aux associations (DCM2019-061) (22h02) :

La parole est donnée à Marie-Josèphe VIARD qui informe que la commission socioculturelle s'est réunie le lundi 11 mars 2019, il est proposé de valider le versement des subventions d'un montant total de 104 105 € comme suit :

ASSOCIATION	Montant subvention 2019	OBSERVATIONS
Groupement rural du Football séverin	2 640,00	66 licenciés, listing définitif à fournir
Banque alimentaire	300,00	
Maison Familiale Rurale la Florie	40,00	1 élève
BTP CFA Alençon	40,00	1 élève
BTP CFA Morbihan	40,00	1 élève
APF France Handicap	300,00	Principe 1 année sur 3
Secours catholique	300,00	Principe 1 année sur 3
Fédération Normande Sauvegarde cimetières et patrimoine funéraire	75,00	Partenariat avec l'AVPPS (recensement des tombes remarquables)
Ferme des enfants	3 000,00	Revue à la hausse pour couverture du déficit
Les Amis de la Vache Qui Lit (contrat jeunesse)	54 000,00	Versement en 3 fois (acomptes février et juin, solde en novembre)
Les Amis de la Vache Qui Lit (espace vie sociale)	8 000,00	
Association sportive collège Jean Vilar	3 160,00	79 élèves x 40 €
Bocage Loisirs	2 000,00	Acté mais en attente de demande
Association cyclotourisme séverine	500,00	
APE collège Jean Vilar	2 880,00	72 élèves prévus, versement après vérification du listing
AVPPS	1 720,00	
Bocage Animation	25 000,00	
Société agriculture de Vire	110,00	
TOTAL	104 105,00	

Elle rappelle que conformément à la délibération 2017-138 du 4 juillet 2017, après vérification des listings, il sera versé 10 € par élève par an aux APE de Noues de Sienne et 20 € par an élève aux coopératives scolaires de Noues de Sienne.

Compte tenu de leur appartenance au bureau de l'association, Nadine GUIDICELLI (association sportive du collège de St Sever), Jean-Pierre NOURRY (association cyclotourisme séverine) et Joseph FAINS (Société agriculture de Vire) ne prennent pas part au vote pour la subvention concernée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Est favorable au versement des subventions (article 6574 code fonction 025) détaillées ci-dessus pour un montant total s'élevant à la somme de 104 105 €.

Subventions aux associations à intérêt communal (DCM2019-062) (22h03) :

Il est proposé de valider le versement de subventions à intérêt communal approuvées en conseil communal pour les communes déléguées suivantes :

Commune déléguée	Association	Montant 2019	Observations
Sept Frères	Amicale du 3ème âge Sept Frères	300,00 €	
Sept Frères	Comité d'animation Sept Frères	300,00 €	
Saint Manvieu Bocage	Amicale La Mévéenne	350,00 €	
Courson	Anciens combattants Courson	200,00 €	
Courson	Comité des Fêtes Courson	500,00 €	Participation carnaval
	TOTAL	1 650,00 €	

Compte tenu de son appartenance au bureau de l'association, Josette Cottreau (amicale du 3ème âge de Sept Frères) ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Est favorable au versement des subventions (article 6574 code fonction 025) détaillées ci-dessus pour un montant total s'élevant à la somme de 1 650 €.

**Délibération n°
DCM2019-063**

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Les Amis de La Vache Qui Lit (22h05)

Suite à la décision en séance du conseil municipal du 19 février 2019, de reporter la validation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association des Amis de la Vache qui Lit, Patrick Madeleine propose de valider la version corrigée qui a été approuvée en réunion de commission le lundi 11 mars 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Valide la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Les Amis de La Vache qui Lit.

**Délibération n°
DCM2019-064**

Validation du projet d'investissement pour demande de subvention Ecole de Musique et de Danse (22h06)

Dans le cadre des besoins spécifiques et des besoins de roulement pour les instruments les plus loués à l'Ecole de Musique, l'achat d'une flûte traversière et d'une clarinette, pour un montant de 1 246,66 € HT représente le projet d'investissement au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve le projet d'investissement pour l'achat d'instruments de musique à hauteur de 1 246,66 € HT,
- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès du service des affaires culturelles du Département du Calvados.

Questions diverses

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 29 avril 2019 à 20h00
- Les travaux de la place du champ de foire de Saint Sever Calvados seront réalisés sur le mois d'avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

Le Maire,

Georges RAVENE



